

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 26 juin 2015
(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSE :

M. COLOMBIER Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Immeuble bâti sis 23 rue du Vélodrome et 6 rue Taudin, cadastré OA 70 - Conclusion d'un bail emphytéotique avec la société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA d'HLM) Clairsienne - Décision - Autorisation

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole est propriétaire à Bordeaux de l'immeuble bâti à usage d'habitation sis 23 rue du Vélodrome et 6 rue Taudin.

Ce bien immobilier, cadastré AO 70 pour une contenance de 200 m² a été acquis par acte du 12 janvier 2012 au titre de la servitude d'alignement de la rue Taudin supprimée par arrêté du 8 octobre 2014.

En accord avec la ville de Bordeaux, cet immeuble pourrait être proposé à la société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA d'HLM) Clairsienne pour la réalisation d'un logement en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) adapté.

Ce projet de réhabilitation s'inscrit dans le cadre d'une programmation territorialisée devant offrir à des publics spécifiques, des logements adaptés financés par des prêts locatifs aidés d'intégration.

En considération de cet objectif répondant pleinement aux critères mis en place par notre règlement d'intervention en faveur du logement social adopté par délibération n° 2014/110 de la Communauté urbaine de Bordeaux du 14 février 2014, ce bien immobilier serait mis à disposition de Clairsienne par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans à titre gratuit.

Le montant de travaux à engager par Clairsienne est estimé à 108 310 euros hors taxe.

Etant précisé que France Domaine par avis du 29 septembre 2014 a estimé le montant de redevance annuel à 6 500 euros, il est donc proposé de faire au cas présent application de la gratuité afin de permettre une charge foncière économiquement acceptable pour cet opérateur social et ce, en application du règlement d'intervention métropolitain susvisé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-37,

VU les dispositions du code rural de la pêche maritime et notamment ses articles L 451-1 à L 451-12,

VU la délibération n° 2014/0110 du Conseil de Communauté du 14 février 2014,

VU l'avis de France Domaine n° 2014-063V2132 du 29 septembre 2014,

VU l'arrêté n° 2014/3843 du 8 octobre 2014 supprimant la servitude d'alignement de la rue Taudin,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole et la SA d'HLM Clairienne de réaliser un logement en prêt locatif aidé d'intégration adapté dans l'immeuble métropolitain sis 23 rue du Vélodrome et 6 rue Taudin à Bordeaux, en cohérence avec nos objectifs de développement d'une offre territorialisée de logements locatifs très sociaux adaptés à des publics spécifiques.

DECIDE

Article 1 : de consentir à la SA d'HLM Clairienne dont le siège est situé 223 avenue Emile Counord à Bordeaux, un bail emphytéotique pour une durée de 55 ans, à titre gratuit, concernant l'immeuble bâti en l'état sis à Bordeaux, 23 rue du Vélodrome et 6 rue Taudin cadastré OA 70 pour une contenance de 200 m²,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de bail emphytéotique et tous autres documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2015

M. JACQUES MANGON